

**AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE -
AVSi ou AVSm
PROJET D'ACCOMPAGNEMENT
Annexe 3**

Année scolaire :

Ce document va aider :

- **L'enseignant et l'AVS à construire ensemble le projet d'accompagnement en lien avec le projet pédagogique de l'élève,**
- **à articuler les actions de l'AVS aux adaptations de l'enseignant et de l'équipe pédagogique.**

Il viendra appuyer les propositions au moment de la mise en œuvre du PPS, dans le cadre des ESS

Ce document est à remplir, conjointement par l'enseignant et l'auxiliaire de vie scolaire, pour chaque élève accompagné, dans le premier mois qui suit la prise de fonction de l'AVS.

École / Établissement :

Commune :

Nom de l'enseignant :

Nom de l'AVS :

AVS-i **Nom et prénom de l'élève :**

AVS-m **Noms et prénoms des élèves :**

.....

.....

Préambule

- L'expression « les lieux de vie considérés » recouvre l'ensemble des lieux afférents à la scolarisation tout au long du parcours de formation du jeune.
- L'aide humaine individuelle ou mutualisée apportée au jeune handicapé est définie en fonction des modalités fixées dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- L'accompagnant intervient toujours sous la responsabilité fonctionnelle du professionnel chargé de la mise en œuvre de l'un ou de plusieurs des éléments du PPS.
- Il participe au suivi du projet personnalisé de scolarisation du jeune dans les lieux de vie considérés. Dans ce cadre, il assiste aux réunions de mise en œuvre et de régulation du projet personnalisé de scolarisation (équipes de suivi de la scolarisation...).
- Conformément au référentiel d'activités extrait du GEVA-Sco, l'aide humaine se décline selon les trois grands domaines d'activités du jeune :
 - les actes de la vie quotidienne
 - les activités d'apprentissage
 - les activités de la vie sociale et relationnelle.



Rédigé le..... pour la période du au

	Accompagnement apporté dans ...	Objectifs (à définir en début d'accompagnement)	Modalités d'interventions (à définir en début d'accompagnement)	Évaluation des objectifs (à compléter avant l'ESS)
Vie quotidienne	la sécurité et le confort			
	les déplacements internes et externes (mobilité / locomotion)			
	l'installation dans les lieux de vie considérés			
	La prise des repas			
	la toilette et les soins d'hygiène			
	l'habillage/déshabillage			

	Accompagnement apporté dans ...	Objectifs (à définir en début d'accompagnement)	Modalités d'interventions (à définir en début d'accompagnement)	Évaluation des objectifs (à compléter avant l'ESS)
Accès aux activités d'apprentissage	la stimulation des activités sensorielles, motrices et intellectuelles			
	l'utilisation des supports pédagogiques conçus par l'enseignant			
	l'expression (aide à la communication)			
	le rappel des règles de vie			
	l'identification des compétences et des difficultés			
	la compréhension et l'application des consignes			
	l'activité d'écriture, la prise de notes			
	la passation d'épreuves d'examen ou d'évaluation			

	Accompagnement apporté dans ...	Objectifs (à définir en début d'accompagnement)	Modalités d'interventions (à définir en début d'accompagnement)	Évaluation des objectifs (à compléter avant l'E.S.S)
Vie sociale et relationnelle	l'accueil			
	la mise en confiance de l'élève			
	la communication avec son environnement			
	les interactions avec son environnement			
	la sensibilisation de l'environnement au handicap			
	la prévention de situation de crise, d'isolement ou de conflit			
	la participation de l'élève aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés			

Répartition des temps d'accompagnement de l'élève par l'AVS

	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin							
Repas							
Après-midi							